

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FB/LR

N°2024-65

OBJET

Convention de partenariat
Commune de Saint-Lary-Soulan -
Le Parvis scène nationale
de Tarbes Pyrénées

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de Monsieur André MIR, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

PRÉSENTS : MM. André MIR - Philippe AIZIER - Jacques SALAT - René DARAN - Christophe BOURREC - Alain DEDIEU - Hélène GUIOUNET - Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE - Sophie REY - Daniel GASPA - Jean-Henri MIR - Nicolas HERQUÉ.

Etaient représentées : Madame Aline NARS (donne procuration à Monsieur André MIR - Madame Marie-Françoise VIDALON (donne procuration à Madame Sophie REY).

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13
(+ 2 procurations)

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la Mairie :
Le 12 juin 2024

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de treize et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Jean-Henri MIR ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André MIR, Maire.

Je vous propose de reconduire en 2024, le partenariat noué l'an dernier avec Le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées.

Je vous rappelle que dans sa triple dimension spectacle vivant, cinéma et arts plastiques, le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées entend participer à l'irrigation culturelle du territoire dans une logique inclusive, c'est-à-dire s'adressant à tous les publics sans exclusion aucune : diffusion de spectacles, diffusion cinématographique, actions culturelles, résidences de territoire, manifestations diverses...

Les raisons d'être et l'identité propre du Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées sont prioritairement de créer des relais entre les créations artistiques dans tous leurs registres et les publics jeunes et adultes de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, de l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées et au-delà. Il s'agit de participer à l'aménagement artistique et culturel des territoires : en recherchant des actions de proximité, en favorisant l'implication des forces vives, en menant des actions conjointes avec le Département, les Communes ou Communautés de communes, les médiathèques, les établissements scolaires, les associations... de même, il s'agit d'être auprès (au plus près) de la population dans sa diversité sociale et géographique en facilitant le développement et la circulation des publics et en favorisant l'infusion du territoire par les artistes et les œuvres.

../..

Afin d'enrichir la programmation culturelle locale, Le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées souhaite renforcer sa programmation et ses actions culturelles sur l'ensemble du département et co-construire avec tous les acteurs, élus, institutions culturelles, associations, établissements scolaires qui sont forces de proposition. Pour le spectacle vivant, pour être toujours plus proche des publics les plus éloignés des salles de spectacles albigeoises, le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées sélectionne des spectacles ouverts à tous et adaptés à des lieux non prévus pour des installations techniques lourdes. Le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées souhaite ainsi être présent sur les territoires tout au long l'année, pour donner accès aux habitants à une offre culturelle de qualité et cohérente, construite dans la durée.

Cette présence tout au long de l'année, par le réseau de salles de cinéma, par les actions « décentralisées » du centre d'art, par la programmation de spectacles en itinérance, permet également un intense travail d'action culturelle. Le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées peut aussi soutenir des actions engagées par les municipalités ou les associations locales et entend contribuer à les enrichir, en proposant une communication commune, des ateliers en complémentarité avec les propositions existantes ou encore des rencontres avec des artistes... Le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées peut également être force de proposition dans ce domaine : construction de projets d'action culturelle adaptés en fonction des particularités d'un territoire, des initiatives locales...

Au plan communal, on peut relever au titre de la collaboration initiée avec Le Parvis en 2024, la programmation de « La grande ballade de Saint-Lary/ Jean-François Zygel - duo Peirani Parisien » le 26 juillet prochain.

D'une durée d'un an, la convention de partenariat à intervenir avec Le Parvis se traduit par l'attribution d'une subvention communale forfaitaire de fonctionnement d'un montant de quinze mille euros (15 000 €).

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver la convention de partenariat à intervenir avec Le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées - centre commercial Le Méridien route de Pau BP 20 65421 Ibos - et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 5 juin 2024.



Le Maire,

André MIR



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

LA COMMUNE DE SAINT-LARY-SOULAN

Place de la Mairie

65170 Saint-Lary-Soulan

Représentée par Monsieur André Mir en sa qualité de Maire,

D'une part,

*(Délibération du Conseil Municipal n° 2024 25
du 5 Juin 2024)*

Et

LE PARVIS SCÈNE NATIONALE TARBES PYRÉNÉES

Adresse : Centre commercial Le Méridien Route de Pau 65420 Ibos

Numéro Siret : 309 022 820 000 18 APE : 9004 Z

Numéro licences : 1-L-R-21-944 – 2- L-R-21-928 – 3- L-R-21-929

Numéro TVA intracommunautaire : FR 90309022820

Représenté par Monsieur Frédéric Esquerré en qualité de Directeur,

D'autre part.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées a pour objet, au titre de son label scène nationale et de la convention pluriannuelle d'objectifs de son directeur, les missions suivantes :

- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine ;
- participer aux actions de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci ;
- mener une politique de décentralisation et d'irrigation artistique et culturelle sur le territoire des Hautes-Pyrénées.

Au titre de la présente convention, la commune de Saint-Lary-Soulan s'engage à soutenir financièrement Le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées, sur l'année 2024, pour la réalisation de son projet culturel.

ARTICLE 2 – MONTANT ET RÉGIME DE LA SUBVENTION

La subvention attribuée par la commune de Saint-Lary-Soulan s'élève à 15 000 € (Quinze Mille euros).

Il s'agit d'une subvention forfaitaire de fonctionnement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le paiement de la subvention annuelle intervient sur la demande du bénéficiaire par virement au plus tard le 31 juillet 2024.

ARTICLE 4 – DURÉE

Le programme subventionné défini à l'article 1 sera achevé au plus tard le 31/12/2024.

La convention prend effet à la date de signature de la convention, par les deux parties et s'achève à réception du solde de la subvention par le bénéficiaire.

ARTICLE 5 – AVENANT

Toute modification aux présentes devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 – RÉSILIATION

La commune de Saint-Lary-Soulan pourra mettre fin à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de non-exécution partielle ou totale de l'objet du partenariat.

Si le Parvis souhaite abandonner son projet, il adressera à la commune de Saint-Lary-Soulan la résiliation de la convention un mois avant la date d'échéance par lettre recommandée avec accusé de réception. Il s'engage à en informer la commune de Saint-Lary-Soulan pour permettre la clôture de la convention.

Fait en 2 exemplaires

A Ibos, le 22 mars 2024

Pour la commune de Saint-Lary-Soulan
M. André Mir, Maire



Pour Le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées

M. Frédéric Esquerré, Directeur



le parvis

scène nationale tarbes pyrénées
B.P. 20 - 65420 IBOS Cedex
Tél. : 05 62 90 08 55
Fax : 05 62 90 60 20